**Zeitschrift:** Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =

organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

**Band:** 33 (1972)

**Heft:** 1-2

Artikel: Enfin!
Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-955703

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 8.2 La «Pro Helvetia» a derechef accordé à la SFO une subvention de 5000 francs. Nous en exprimons toute notre gratitude!
- 8.3 Nous remercions cordialement l'Orchesterverein de Thalwil de son don de 300 francs.

## 9. NÉCROLOGIE

Au cours de l'année, les décès suivants de membres méritants de la SFO sont venus à notre connaissance:

- M. Karl Pickert, vétéran, Winterthur (1970)
- M. Walter Spiegel, vétéran d'honneur, Gerlafingen
- M. Theodor Gygax, vétéran, Bremgarten (AG)
- M. Georg Wezel, vétéran, Thalwil

La SFO gardera de ces chers disparus toujours un souvenir respectueux et reconnaissant.

## 10. REMERCIEMENTS

A la fin de cette année laborieuse, j'éprouve le besoin sincère d'exprimer à tous mes collaborateurs du comité central et de la commission de musique, au rédacteur de la «Sinfonia», M. Edouard-M. Fallet, à l'éditeur, Markus Kündig, à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des sections, à Messieurs les Chefs d'orchestre, à tous les membres des comités ainsi qu'à tous les musiciens de nos orchestres et à tous les protecteurs ma profonde gratitude de leur engagement et de leur fidélité.

Sursee, 31. 12. 1971

A. Bernet, président central

# Enfin!

«MOZART DÉFENDU PAR PAUL TORTELIER ET FRANK MARTIN». C'est sous ce titre qu'Ami Châtelain nous donne, dans «La Suisse» du 2 janvier 1972, une bonne nouvelle qui réjouira sans doute le coeur de tous les mélomanes de bon aloi. On commence de se réveiller en France. Il y avait trop longtemps que cela durait. Espérons que l'initiative de Paul Tortelier et de Frank Martin fera tache d'huile. Il y a belle lurette qu'on se demande quand notre pays, pourtant si respectueux des choses de l'art, commencera de réagir contre le honteux avilissement par le jazz de la musique de Bach, de Beethoven, de Haydn, de Mozart et d'autres compositeurs classiques. Voici donc le texte que nous recommandons à l'attention et à la méditation de nos lecteurs:

«A France-Culture aussi, le grand violoncelliste et fougueux artiste Paul Tortelier a annoncé qu'il avait lancé une pétition, aussitôt signée par Frank Martin, afin que soient réellement respectés les compositeurs à qui la loi

garantit le respect de leur nom, de leur qualité et de leur oeuvre: droit inaliénable, intransmissible et perpétuel, remarqua-t-il.

M. Tortelier, visant particulièrement les arrangements ,pop' et de variétés, cita celui qui fit déborder la coupe: il s'agit, on l'a compris, de la Symphonie en sol mineur, de Mozart (qu'est venue rejoindre la ,Kleine Nachtmusik').

Il ne s'agit pas ici d'entamer une inutile querelle avec ceux qui ne voient dans ces réactions que sentimentalisme (1) ou purisme: ceux-là, tant pis pour eux, car chacun a les goûts qu'il mérite.

D'autre part, l'esprit de lucre qui préside à ces pratiques ne mérite que mépris; car, là, on a tout vu, depuis que les fabricants d'un laxatif ont choisi comme ,label' publicitaire le portrait de la Joconde.

Mais M. Tortelier a démontré que ces arrangements faussent à la longue le goût du public et, de plus, contribuent à altérer insidieusement, petit à petit, la juste conception que les interprètes doivent avoir des oeuvres. Car, a-t-il dit, la musique de Mozart (par exemple), accompagnée par un voyou qui traîne la savate' (2) a toutes ses structures disloquées.»

# Fritz Kneusslin se distingue

Dans le «Démocrate» du 29 novembre 1971, nous lisons ce qui suit au sujet des concerts que Fritz Kneusslin, membre de la commission de musique de la SFO, donna avec son groupe vocal et l'Orchestre académique de Bâle en l'Eglise de Courroux les 27 et 28 du dit mois:

«A la tête du Groupe vocal qui porte son nom, Fritz Kneusslin continue d'explorer le répertoire de la musique sacrée chorale et, à intervalles réguliers, il est en mesure de nous proposer de nouvelles oeuvres, parmi les plus grandes. Réellement, cet ensemble sort de l'ordinaire. Ses membres sont des 'mordus', qui acceptent de travailler pendant un an ou deux pour satisfaire aux hautes exigences de leur chef. Le résultat de tant d'efforts est remarquable, et il est heureux que le grand public y soit sensible: la vaste église de Courroux, dont l'acoustique est excellente, a sans doute accueilli, en deux concerts, un millier d'auditeurs.

Le Groupe vocal Kneusslin nous avait laissés sous le coup d'un extraordinaire ,Messie' de Haendel. Dans un autre genre, la messe No 6 en mi bémol majeur de Schubert qui a été interprétée samedi et dimanche est une oeuvre tout aussi significative. Il est probable d'ailleurs qu'elle offre plus

<sup>(1)</sup> En Pologne, l'exécution d'arrangements de la musique de Chopin est interdite: en Norvège, un arrangement jazz sur des thèmes de Grieg a été également interdit. Il n'y a pas à rougir de ce sentimentalisme-là. Au contraire.

<sup>(2)</sup> C'est une image, bien sûr; celle de la Symphonie en sol mineur introduite bon gré mal gré dans le moule grossier du jazz.